



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 10 août 2020 à 19h00** au Centre de Loisirs Marcel Thériault, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5, absente*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Vincent Côté, secrétaire de la séance est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un secrétaire de séance
4. Adoption des procès-verbaux
5. Suivi des procès-verbaux
6. Correspondances significatives
7. Nomination du personnel autorisé – Revenu Québec volet ClicSÉCUR
8. Autorisation de remboursement – propriétaire de l'immeuble sis au 1140 rue Principale
9. Nomination de l'officier municipal responsable des demandes d'accès à l'information

FINANCES

10. Approbation des comptes à payer
11. Acceptation des chèques émis

URBANISME

12. Demande de modification des grandes affectations du territoire de la municipalité de Saint-Côme relativement au schéma d'aménagement et de développement révisé – déplacement de l'extension accordée au périmètre urbain
13. Demande d'officialisation de toponyme – Lac à l'Oie et chemin des Gazouillis
14. Autorisation de mandat – réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un espace patrimoine de la société du réseau économusée
15. Rescision de la résolution # 223-2020-07
16. Adoption du règlement 646-2019

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

17. Offre de service - étude de capacité des ouvrages de distribution d'eau potable
18. Offre de service - mise à jour du plan d'intervention – réseaux d'égout
19. Modification de la résolution 154-2020-05 – achat d'abat poussière – Somavrac
20. Autorisation d'achat – ponceaux pour travaux de réfection des chemins municipalisés
21. Autorisation d'achat – toile géotextile pour travaux de réfection des chemins municipalisés



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

22. Soutien, semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA)
23. Demande de subvention pour l'achat regroupé de chutes à livres extérieures
24. Rescision de la résolution # 140-2020-04

DIVERS

25. Affaires nouvelles
26. Période de questions
27. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 248-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT que M. Vincent Côté occupe un emploi-cadre au sein de la
Municipalité de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 249-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU' en l'absence de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Vincent Côté agisse
à titre de secrétaire de la séance.

Adopté

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 250-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux suivants soient adoptés tels que présentés, à savoir :

- Séance ordinaire du 13 juillet 2020

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



5. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

7. NOMINATION DU PERSONNEL AUTORISÉ – REVENU QUÉBEC VOLET CLICSÉQR

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de procéder à la nomination d'officiers municipaux relativement à la gestion du compte clicSÉQR de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT la disponibilité des employés de l'organe administratif de l'Hôtel de ville;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 251-2020-08

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité accorde l'autorisation à Mme Isabelle Venne, adjointe administrative et M. Vincent Côté, Directeur du Développement Économique et de l'Aménagement du Territoire à :

- Inscrire l'organisme (Municipalité de Saint-Côme) aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'organisme à clicSÉQR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'organisme à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'organisme, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'organisme et à agir au nom et pour le compte de l'organisme, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'organisme pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adopté

8. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT – PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE SIS AU 1140 RUE PRINCIPALE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT la facturation des services d'aqueduc et d'égout envers une propriété qui n'était pas desservie par lesdits services;

CONSIDÉRANT que le coût des opérations de raccordement aux services ayant été facturés indument est largement inférieur aux sommes déboursées au fil des ans par le propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT la réception de la facture #0772 relative au raccordement des services d'égout et d'aqueduc municipaux;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 252-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède au remboursement des coûts de raccordement aux services d'égout et d'aqueduc pour la propriété située au 1140 rue Principale, au montant de 3 729,22 \$, taxes incluses.

Adopté

9. NOMINATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT le départ de Mme Josée Gauthier, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que Mme Gauthier était la personne responsable des demandes d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une nouvelle personne responsable de l'accès à l'information au sein de l'organisation de l'Hôtel de ville;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 253-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à la nomination de M. Vincent Côté, Directeur du Développement économique et de l'Aménagement du territoire, à titre d'officier municipal responsable des demandes d'accès à l'information.

Adopté

FINANCES

10. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Le secrétaire de séance dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer au montant de **124 323,94 \$** en date du 31 juillet 2020.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 254-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **19113 à 19135**

Fichiers électroniques (dépôt direct) : **2145 à 2189**

totalisant un montant de **124 323,94 \$**

QUE la liste des comptes à payer et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

11. ACCEPTATION DES CHÈQUES ÉMIS

Le secrétaire de la séance dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de juillet et totalisant un montant de **253 522,50 \$**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 255-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de juillet 2020 :

Étant les chèques numéros : **19058 à 19068 & 19096 à 19108 (62 849,86 \$)**

Fichier électronique (dépôt direct): **2064 à 2081 & 2121 à 2128 & 2136 à 2138 (53 978,96\$)**

Fichier électronique (prélèvement direct) : **468 à 474 & 476 à 489 & 499 (52 532,19 \$)**

Sommaire de paie :

01 juillet 2020	– 14 912,24 \$
08 juillet 2020	– 20 293,27 \$
15 juillet 2020	– 14 966,84 \$
22 juillet 2020	– 14 940,41 \$
29 juillet 2020	– <u>19 048,73 \$</u>
	84 161,49 \$

totalisant un montant de **253 522,50 \$**

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés fait partie intégrante de la présente résolution

Adopté

URBANISME

12. DEMANDE DE MODIFICATION DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME RELATIVEMENT AU



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ – DÉPLACEMENT DE L'EXTENSION ACCORDÉE AU PÉRIMÈTRE URBAIN

- CONSIDÉRANT** les erreurs commises en matière de planification stratégique du développement urbain relativement aux Grandes Affectations du territoire de Saint-Côme, et plus particulièrement à l'extension du périmètre urbain;
- CONSIDÉRANT** qu'une analyse plus rigoureuse des besoins et des opportunités de développement de la Municipalité a eu lieu et qu'un rapport à cet effet a été remis au Conseil municipal;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité considère qu'une extension du périmètre urbain accessible à distance de marche du pôle des commerces, des services et des infrastructures de loisir favorisera les sphères sociales, économiques et environnementales dans l'optique d'un développement durable.
- CONSIDÉRANT** l'opportunité d'aménager un développement résidentiel axé sur les transports actifs est souhaitable et pourra diminuer la dépendance à l'automobile;
- CONSIDÉRANT** qu'un déplacement de l'extension accordé au périmètre urbain favorisera l'optimisation des infrastructures municipales déjà présentes;
- CONSIDÉRANT** le dépôt au Conseil Municipal du document intitulé *Modification de l'extension du périmètre urbain*, produit par le département d'Urbanisme et Développement économique.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 256-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité dépose une demande formelle de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Matawinie afin de modifier la Grande affectation relative à son périmètre urbain.
- QUE** la Municipalité autorise M. Vincent Côté, Directeur du Développement économique et de l'aménagement du territoire, à poursuivre les démarches auprès du Service d'aménagement de la MRC Matawinie afin de compléter les procédures requises.

Adopté

13. DEMANDE D'OFFICIALISATION DE TOPONYME – LAC À L'OIE ET CHEMIN DES GAZOILLIS

- CONSIDÉRANT** la demande de M. Daniel Pelletier, propriétaire du lot 5 539 171, visant à officialiser le nom du plan d'eau se trouvant sur ledit lot comme étant le *lac à l'Oie*;
- CONSIDÉRANT** la demande du propriétaire du lot 6 359 463 d'officialiser le nom de l'emprise routière constituant ce lot en tant que *chemin des Gazouillis*;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter une demande à cet effet à la commission de la toponymie du Québec;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 257-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède au dépôt d'une demande d'officialisation des toponymes *lac à l'Oie* et *chemin des Gazouillis* à la commission de Toponymie du Québec.

Adopté

14. AUTORISATION DE MANDAT - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN ESPACE PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ DU RÉSEAU ÉCONOMUSÉE

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de diversifier son offre d'activités à vocation culturelles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme est reconnue comme Capitale de la chanson traditionnelle du Québec;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par la Société du réseau Économusée, par le biais de son offre de service déposée au mois de juillet 2020, comprenant une étude de faisabilité pour un projet de création d'un espace patrimoine dédié à la chanson traditionnelle québécoise;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 258-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à majorité des conseillers :

QUE la Municipalité autorise, conditionnellement à l'octroi d'une aide financière significative de la part de la MRC Matawinie, l'octroi d'un mandat pour une étude de faisabilité pour le projet *Espace Patrimoine*, tel que stipulé dans l'offre de service de la Société du réseau Économusée, pour un montant total de 24 984,07 \$ taxes incluses.

Adopté

15. RESCISION DE LA RÉOLUTION #223-2020-07

CONSIDÉRANT le report de projet d'achat du lot 6 281 252;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demeure intéressée à l'achat du lot 6 281 252;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle résolution sera prochainement entérinée à cet effet;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 259-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à la rescision de la résolution #223-2020-07

Adopté

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 646-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a déposé le projet de règlement numéro 646-2019 intitulé : « Règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc » lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption dudit règlement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 260-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le règlement intitulé : « Règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc » soit et est adopté.

QUE ce règlement soit reproduit au long dans le livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2019

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 207-1990 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 207-1990 est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 avril 1990, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. Matawinie ;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal considère qu'il y a lieu de mettre à jour les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc afin de préciser ces dispositions et en faciliter la lecture, la compréhension et la perception ;

ATTENDU QU' il apparaît opportun d'avoir des dispositions claires concernant les contributions pour fins de parc ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été déposé lors de la séance régulière tenue le 11 mai 2020;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 646-2019 a été adopté lors de la séance du 11 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE que le règlement portant le numéro 646-2019 intitulé : « Règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc » soit adopté conformément à la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement numéro 646-2019 modifiant le règlement de lotissement 207-1990 afin de réviser les dispositions relatives aux contributions pour fins de parc. »

ARTICLE 2 : Le paragraphe b) de l'article 21 du règlement 207-1990, est remplacé par le texte suivant :

« Céder à la municipalité une contribution pour fins de parcs, en superficie de terrain ou en argent, conformément aux articles 21.1 et suivants. »

ARTICLE 3 : Le règlement de lotissement 207-1990 est modifié afin d'ajouter l'article 21.1 intitulé : « Dispositions relatives à la cession de terrains ou à la contribution en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels »

L'article de règlement se lira comme suit :

21.1 Dispositions relatives à la cession de terrains ou à la contribution en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels

Comme condition préalable à l'émission d'un permis de lotissement, une contribution en argent équivalente à 10% de la valeur des lots projetés est exigible.

Le propriétaire peut toutefois présenter une proposition au Conseil municipal dans le but de céder gratuitement, à ses frais, une superficie de terrain incluse ou non par le projet de lotissement, de 10% de la superficie totale du ou des terrains visés par l'opération cadastrale projetée. Le Conseil devra alors se prononcer, par résolution, sur l'acceptation ou le refus de cette proposition.

De plus, toujours sous la forme d'une proposition au Conseil, le propriétaire peut soumettre une offre pour une contribution en argent et s'engager à céder gratuitement, à ses frais, une superficie de terrain incluse ou non par le projet de lotissement, de 10% de la superficie totale et de la valeur combinés du ou des terrains visés par l'opération cadastrale projetée.

Dans tous les cas, la contribution en argent ou la cession en superficie de terrain ou la combinaison des deux ne pourra jamais excéder 10% de la valeur ou de la superficie du ou des terrains visés par le projet de lotissement.

ARTICLE 4 : Le règlement de lotissement 207-1990 est modifié afin d'ajouter l'article 21.2 intitulé : « Exemptions à la contribution ou à la cession pour fins de parcs prévus par l'article 21.1 »

L'article de règlement se lira comme suit :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



21.2 Exemptions à la contribution ou à la cession pour fins de parcs

Nonobstant l'article 21.1, les cas suivants sont exemptés de toute contribution ou de toute cession relative aux fins de parcs :

- Dans le cas d'une opération cadastrale visant l'annulation, la correction ou le remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots;
- L'identification ou la subdivision d'un lot étant l'assiette d'un bâtiment principal déjà construit et conforme au règlement ou protégé par droit acquis n'entraînant aucune augmentation du nombre de lot. Dans le cas où il y a augmentation du nombre de lot, une contribution n'est pas applicable sur les lots servant d'assiette au bâtiment principal déjà construit et conforme au règlement ou protégé par droit acquis;
- Le cadastre vertical requis lors de la constitution ou de la conversion d'un immeuble en copropriété divise;
- L'opération cadastrale requise pour une cession de propriété en faveur de l'état ou de la Municipalité, pour le ou les lots concernés par cette cession uniquement;

De plus, les lots présentant les caractéristiques suivantes sont exemptés de la contribution ou de la cession pour fins de parcs :

- Tout lot de plus de 7 999 m²;
- Tout lot transitoire destiné à être annexé à un autre lot;
- Tout lot destiné à la création ou à l'identification d'une future voie de circulation;
- Tout lot destiné à la création ou à l'identification d'un lac artificiel;

ARTICLE 5 :

Le règlement de lotissement 207-1990 est modifié afin d'ajouter l'article 21.3 intitulé : « Règles de calcul pour cessions et contributions »

L'article de règlement se lira comme suit :

21.3 Règles de calcul pour cessions et contributions

Pour les contributions versées en argent, la Municipalité utilise, pour fins de calcul du montant à payer, le rôle d'évaluation foncière en vigueur sur son territoire. À cette fin, la Municipalité devra établir la valeur des lots soumis à une contribution pour fins de parcs en utilisant la valeur inscrite au rôle d'évaluation, multipliée par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

17. OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE DE CAPACITÉ DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de procéder à une réévaluation des capacités de production et de distribution des services d'aqueduc;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme *EXP.* Portant le numéro de référence STCM-00072697-PP;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 261-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroie le mandat de réaliser l'étude sur la capacité des ouvrages de distribution et d'alimentation en eau potable à la firme *EXP.*, selon les modalités établies par l'offre de service no. STCM-00072697-PP, au prix de 7 900,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

18. OFFRE DE SERVICE – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – RÉSEAUX D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de procéder à une réévaluation du plan d'intervention de son réseau d'égout;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme *EXP.* Portant le numéro de référence STCM-00072695-PP;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 262-2020-08

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroie le mandat de réaliser l'évaluation et la mise à jour du plan d'intervention relatif au réseau d'égout à la firme *EXP.*, selon les modalités établies par l'offre de service no. STCM-00072695-PP, au prix de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

19. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 154-2020-05 – ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE - SOMAVRAC

CONSIDÉRANT que les besoins estimés pour l'achat d'abat poussière étaient plus bas que la demande réelle lors de la rédaction de la résolution 154-2020-05;

CONSIDÉRANT que la Municipalité aura eu besoin de procéder à l'achat d'une quantité plus importante d'abat poussière dans le cadre de ses activités;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que le montant total pour l'achat d'abat poussière demeure sous la barre des 25 000\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 263-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la résolution 154-2020-05 soit modifiée afin d'autoriser un achat d'un montant de 13 466,59 \$ plus les taxes applicables, tel qu'indiqué aux factures #36610 et #36642 déposées par l'entreprise *Somavrac* en date du 2020-06-30.

Adopté

20. AUTORISATION D'ACHAT – PONCEAUX POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPALISÉS

CONSIDÉRANT le besoin urgent pour la Municipalité de procéder à la réfection de plusieurs chemins municipalisés;

CONSIDÉRANT que le coût d'achat des ponceaux en grande quantité permet de réaliser d'importantes économies d'échelle;

CONSIDÉRANT que l'achat directement du manufacturier permet d'obtenir le meilleur prix possible pour les ponceaux;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 264-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat d'un lot de ponceau pour son programme de réfection des chemins municipalisés auprès de l'entreprise *Armtec*, tel que spécifié par la soumission déposée le 13 juillet 2020, au montant de 23 792,91 \$, plus les taxes applicables.

Adopté

21. AUTORISATION D'ACHAT – TOILE GÉOTEXTILE POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPALISÉS

CONSIDÉRANT le besoin urgent pour la Municipalité de procéder à la réfection de plusieurs chemins municipalisés;

CONSIDÉRANT que le coût d'achat pour la toile géotextile en grande quantité permet de réaliser d'importantes économies d'échelle;

CONSIDÉRANT que l'achat directement du manufacturier permet d'obtenir le meilleur prix possible pour la toile géotextile;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 265-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat de 20 rouleaux de toile géotextile pour son programme de réfection des chemins municipalisés auprès de l'entreprise *Texel*, tel que spécifié par la soumission # 00306-20 déposée le 31 juillet 2020, au montant de 10 278,60 \$, plus les taxes applicables.

Adopté

LOISIRS – CULTURE – TOURISME - VIE COMMUNAUTAIRE

22. SOUTIEN – SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (SNACA)

CONSIDÉRANT les besoins de financement de la *Table Régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière (TROCL)*.

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité de contribuer à l'effort financier pour la publicisation et le rayonnement des organismes communautaires.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 266-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroie une aide financière de 100.00\$ à l'organisme de la TROCL dans le cadre de la *Semaine nationale de l'action communautaire autonome*, afin de participer au rayonnement des organismes communautaires de Lanaudière.

Adopté

23. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE CHUTES À LIVRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement;*

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque;



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70 % des dépenses seraient admissibles à la subvention ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 267-2020-08

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité mandate le Réseau BIBLIO CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée;

QUE la Municipalité défraie 30 % des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livres;

QUE la Municipalité défraie 5 % en frais de gestion;

QUE la Municipalité prenne en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison;

QUE la Municipalité conserve la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

Adopté

24. RESCISION DE LA RÉOLUTION #140-2020-04

CONSIDÉRANT les nouvelles opportunités de subvention disponibles pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du comptoir de la bibliothèque n'a pas encore débuté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir le projet de rénovation du comptoir de la bibliothèque afin de l'inclure dans une éventuelle demande de subvention;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 268-2020-08

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à la rescision de la résolution #140-2020-04.

Adopté

DIVERS

25. AFFAIRES NOUVELLES

25.1 AUTORISATION D'ACHAT – POMPE À DÉCHET 4 POUCES ET ACCESSOIRES



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



CONSIDÉRANT les besoins du département des travaux publics pour une pompe à déchet de 4 pouces et ses accessoires, afin de réaliser plusieurs travaux;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une telle pompe à l'entreprise *L'Ami du Bûcheron*;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 269-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat d'une pompe à déchet 4 pouces et ses accessoires auprès de l'entreprise *L'Ami du bûcheron*, pour un montant maximal de 5 000 00 \$, plus les taxes applicables.

Adopté

25.2 REQUÊTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – DIMINUTION DE LA VITESSE MAXIMALE – CHEMIN DE STE-ÉMÉLIE

CONSIDÉRANT la pente prononcée du secteur, les nombreux excès de vitesse rapportés par les résidents avoisinants ainsi que la proximité des bâtiments en rapport avec la route nommée chemin Sainte-Émélie;

CONSIDÉRANT la requête déposée par les résidents du secteur demandant à la Municipalité d'agir afin d'obtenir une limite de vitesse plus basse pour le chemin Sainte-Émélie;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 270-2020-08

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité présente une demande officielle auprès du Ministère des Transports du Québec afin de diminuer la limite de vitesse du chemin Sainte-Émélie.

Adopté

25.3 ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR DÉPENSES COURANTES

CONSIDÉRANT le départ de Mme Josée Gauthier et l'annulation de la carte de crédit de la Municipalité à son nom;

CONSIDÉRANT la disponibilité actuelle d'une unique carte de crédit pour le département des Loisirs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus sage et plus pratique de procéder à l'émission d'une deuxième carte de crédit pour les dépenses courantes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 271-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité présente une demande pour l'obtention d'une carte de crédit au nom de M. Vincent Côté, Directeur du Développement économique et de l'Aménagement du territoire, d'une limite de 1 000,00 \$, pour les dépenses courantes.

Adopté

25.4 DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAIS – SUBVENTION PRIMADA (DOSSIER 2021250)

CONSIDÉRANT le départ de Mme Josée Gauthier et la reprise de ses dossiers par la Direction Générale intérimaire;

CONSIDÉRANT la perturbation des activités de l'Hôtel de ville liée à la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus sage de demander une extension de délai pour le dépôt des documents relatifs à la demande de subvention PRIMADA dossier 2021250;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 272-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité présente une demande pour l'obtention d'une extension de délai auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour le dépôt des documents relatifs à la subvention PRIMADA dossier 2021250.

Adopté

25.5 TRAVAUX DE MODIFICATION AU SYSTÈME D'AÉRATION DE L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT les besoins de mise à niveau du système d'aération de l'usine d'épuration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vidange et au nettoyage des bassins de décantation;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *EBI Envirotech Inc.*, déposée en date du 6 août 2020 au montant de 51 472,10 \$, plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 273-2020-08

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité autorise l'octroi du mandat de vidange des bassins de décantation à l'entreprise *EBI Envirotech Inc.*, tel que décrit dans la soumission déposée le 6 août 2020.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



25.6 AUTORISATION DE MANDAT – DYNAMITAGE AUX RUES DU GOLF ET ALBATROS

CONSIDÉRANT les travaux actuellement en cours sur les rues du Golf et Albatros;

CONSIDÉRANT le besoin de dynamitage de certaines sections de ces rues en vue d'y aménager des fossés de drainage essentiels à la bonne gestion des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise *Dynamitage Lavoie Lamoureux*, en date du 10 août 2020, au montant de 12 982,00 \$, plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 274-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la soumission de *Dynamitage Lavoie Lamoureux* du 10 août 2020, au montant de 12 982,00 \$, plus les taxes applicables.

Adopté

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 275-2020-08

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Vincent Côté
Secrétaire de la séance